

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
503^{ÈME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA
30 AVRIL 2015

PSC/PR/COMM.1(DIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 503^{ème} réunion tenue le 30 avril 2015, a suivi la communication faite par le Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud auprès de l'UA sur les agressions xénophobes perpétrées contre les migrants étrangers en Afrique du Sud et les mesures prises par les autorités sud-africaines pour remédier à cette situation.

Le Conseil a exprimé son rejet total de la xénophobie sous toutes ses formes et manifestations. À cet égard, le Conseil s'est félicité du communiqué de presse publié par la Présidente de la Commission, le 15 avril 2015, condamnant fermement ces agressions, exprimant sa préoccupation quant à la sécurité des ressortissants étrangers et appelant à la cessation immédiate de ces agressions inacceptables. Le Conseil a, à son tour, fermement condamné ces actes, perpétrés par des groupes isolés contre des étrangers innocents. Le Conseil a présenté ses sincères condoléances aux familles des victimes et souhaité prompt rétablissement aux blessés.

Le Conseil a félicité le Gouvernement d'Afrique du Sud pour les mesures qu'il a prises pour remédier à la situation, notamment l'engagement concerté du Président Jacob Zuma et du Gouvernement sud-africain. Le Conseil a noté l'amorce d'une normalisation de la situation. Le Conseil a exprimé sa conviction que les autorités sud-africaines ne ménageront aucun effort pour régler définitivement les défis qui se posent, afin que cette violence xénophobe ne se reproduise pas dans l'avenir, y compris en traduisant en justice les auteurs de ces actes odieux. Le Conseil a, en outre, demandé que des mesures soient prises pour compenser les pertes en vies humaines et celles de biens.

Le Conseil a reconnu que les incidents survenus en Afrique du Sud ne peuvent être dissociés des défis sociaux, économiques et politiques beaucoup plus larges auxquels le continent est confronté, défis qu'attestent par ailleurs les tentatives de migrants africains de traverser la Mer Méditerranée pour se rendre en Europe, notamment à partir de la Libye, avec des pertes massives en vies humaines. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité d'une approche globale de ces défis, en tenant compte des contraintes des États membres, de l'impératif de respecter les droits des migrants et de les traiter humainement, ainsi que de l'objectif global de parvenir à la libre circulation sur l'ensemble du continent, qui constitue une des principales composantes de l'agenda intégration de l'Union.

Le Conseil a recommandé que les instances politiques compétentes de l'UA tiennent une session extraordinaire consacrée à la question des migrations et aux défis qu'elle pose, en vue de s'accorder sur une action africaine collective, sur la base d'un rapport qui sera soumis par la Commission.